



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par le présent donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à huis clos en vidéo conférence le 10 janvier 2022, le Conseil a approuvé le règlement suivant intitulé :

Règlement no. 22-390

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2022

1. Le règlement informe la population de la nouvelle taxation municipale pour l'année 2022.
2. Le règlement est à la disposition des contribuables pour consultation au bureau municipal situé au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la municipalité au www.saint-alexandre.ca.

Donné à Saint-Alexandre

Le 11 janvier 2022

Marc-Antoine Lefebvre

Directeur général
et greffier-trésorier